



HAL
open science

Master Histoire du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02029483

HAL Id: hceres-02029483

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029483>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Histoire du droit

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire du droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA14006746

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris Descartes (92240 Malakoff) et Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (75005 Paris)
- Délocalisation(s): /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

Présentation de la mention

La mention *Histoire du droit* se singularise par une approche historique et comparatiste.

Après une première année de formation à la culture juridique générale, la mention propose deux spécialités en deuxième année : l'une, *Histoire de la pensée juridique moderne*, consacrée à l'étude de l'évolution des grands courants de la pensée juridique depuis le XVIème siècle, l'autre, *Culture juridique européenne*, consacrée à la découverte d'un autre système juridique européen, à destination d'étudiants français et étrangers. La spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* est co-habillée avec l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Les deux spécialités de deuxième année, largement ouvertes aux différents parcours de master 1, sont orientées recherche. Un stage est toutefois possible dans la spécialité *Culture juridique européenne*. Outre le doctorat, certains étudiants préparent des concours administratifs à l'issue du master. Les étudiants étrangers de la spécialité *Culture juridique européenne* approfondissent un domaine du droit français, qu'ils pratiquent dans leur droit d'origine.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la mention sont bien déterminés. Il s'agit d'assurer une formation autour de la pensée juridique dans ses dimensions historiques et comparatistes, une formation à la recherche et à la préparation des concours administratifs de haut niveau. Toutefois, il est surprenant qu'aucune référence ne soit faite à l'aspect européen dans ces objectifs.

Si les deux spécialités de deuxième année sont bien identifiées, ce n'est pas le cas pour la première année de master. Certes, il serait difficile de l'identifier davantage pour la spécialité *Culture juridique européenne*, qui propose une organisation pédagogique spécifique (origine diversifiée des étudiants inhérente à la spécialité).

Les deux spécialités proposent des volumes horaires très différents. L'organisation pédagogique favorise la participation de salariés et la préparation de travaux de recherche.

La finalité recherche de la mention est confortée par une équipe importante d'enseignants-chercheurs et par des thématiques de travaux de recherche proposées aux étudiants en lien avec le Centre de recherche (l'Institut d'Histoire du Droit (EA 2515)). Un accent particulier est mis sur la méthode de recherche (ateliers de lecture juridique).

D'importantes mutualisations, ne se limitant pas à la deuxième année de master pour la spécialité *Culture juridique européenne*, sont aménagées.

Malgré une concurrence possible avec d'autres diplômes d'histoire du droit, les deux spécialités ont chacune un positionnement spécifique.

S'agissant de la spécialité *Culture juridique européenne*, l'ouverture internationale est importante, le diplôme accueillant des étudiants étrangers et proposant des enseignements à l'étranger pour les étudiants français.

S'agissant de la spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne*, la formation est co-habilitée avec l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Les effectifs de la spécialité *Culture juridique européenne* sont en baisse de façon préoccupante (15 inscrits en 2007 et huit en 2011-2012).

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, il est trop tôt pour se prononcer concernant la spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* qui n'est ouverte que depuis la rentrée 2011. S'agissant de la spécialité *Culture juridique européenne*, le nombre de doctorants est en baisse. Il semble que les étudiants poursuivent ce diplôme afin de préparer les concours, mais le dossier reste vague sur ce point.

- Points forts :

- Ouverture internationale.
- Co-habilitation avec l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.
- Soutien à la poursuite en doctorat.

- Points faibles :

- Absence d'identification claire de la mention en master 1.
- Débouchés professionnels autres que le doctorat imprécis.
- Stage optionnel peu mis en avant.

Recommandations pour l'établissement

La mention pourrait avoir une meilleure lisibilité en master 1. L'établissement pourrait définir plus précisément les débouchés professionnels autres que le doctorat et donner plus de poids au stage. Il pourrait également être créé un Conseil de perfectionnement donnant plus d'harmonie entre les deux spécialités de M2. Il conviendrait d'analyser la chute des effectifs.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Histoire de la pensée juridique moderne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff) et Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Histoire de la pensée juridique moderne* est une formation récente, co-habilitée avec l'Université Paris 1. La formation, à finalité recherche, est centrée sur l'analyse des modèles juridiques européens. Elle a vocation à développer des échanges Erasmus.

- Appréciation :

La spécialité a pour objet la recherche fondamentale en histoire du droit et l'analyse de la construction des modèles juridiques européens, ce qui constitue une approche originale par rapport aux autres diplômes d'histoire du droit. Une attention particulière est attachée à l'analyse du discours juridique, de la pensée juridique et de l'enseignement du droit.

La spécialité a principalement une finalité recherche. Chaque étudiant doit rédiger et soutenir un mémoire de recherche sous la direction d'un membre de l'équipe pédagogique.

Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs. Beaucoup d'universitaires étrangers interviennent.

Les unités d'enseignements (UE) sont rassemblées autour d'un tronc commun. Compte tenu du caractère récent de cette spécialité, l'origine des étudiants est diversifiée. La spécialité est toutefois ouverte à un public déjà dans la vie active et les horaires sont aménagés pour ce public. L'équipe pédagogique souhaite développer les échanges Erasmus. L'effectif, faible pour l'instant (12 inscrits en 2011-2012), est à surveiller.

D'autres débouchés professionnels que le doctorat semblent possibles, mais le dossier est imprécis sur cette question.

- Points forts :

- Importance de l'équipe pédagogique.
- Unités d'enseignement équilibrées et identifiées. Enseignements très riches.
- Interventions de professeurs étrangers.

- Points faibles :

- Pas de positionnement spécifique sur l'attractivité à l'égard des M1 de l'établissement.
- Pas de précision sur les débouchés professionnels autres qu'universitaires.
- Effectifs à surveiller.



Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être envisagé une meilleure articulation entre le M1 et le M2, afin de donner davantage d'attractivité à cette spécialité pour les étudiants en M1 au sein de l'établissement. Les débouchés professionnels, autres que le doctorat, pourraient être précisés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Culture juridique européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Descartes (Malakoff)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Culture juridique européenne*, à finalité recherche, est centrée sur la capacité à engager des recherches en droit comparé. Elle permet à des étudiants français de découvrir un autre système juridique en allant suivre des enseignements à l'étranger (Université Rome III, Vienne, Valladolid) et à des étudiants étrangers d'approfondir leurs connaissances du droit français.

- Appréciation :

La spécialité a un positionnement original. On peut toutefois être surpris par l'absence de référence au cadre européen dans ses objectifs.

Les unités d'enseignement (UE) sont adaptées à l'accueil d'étudiants étrangers (méthodologie, expression, cours en L3 et M1). Les enseignements sont en anglais et trois partenariats sont établis avec des universités étrangères. On notera l'importance de l'encadrement pédagogique et l'absence d'intervenants professionnels.

Tous les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche. Malgré la finalité recherche, un stage « libre » est possible.

Les effectifs sont en baisse (15 inscrits en 2007 et huit en 2011-2012) et le taux de réussite (50 % en 2010-2011) est faible. Le dossier ne donne pas d'explication sur ces deux points. Quelques étudiants poursuivent en doctorat. D'autres s'orientent vers les concours ou les professions libérales. Sur ces débouchés, le dossier ne donne aucune indication précise.

- Points forts :

- Approche comparée et européenne.
- Importante équipe pédagogique et présence d'universitaires étrangers grâce à des partenariats.
- Modalités pédagogiques prenant en compte l'origine diversifiée des étudiants.

- Points faibles :

- Faible taux de réussite en M2.
- Pas d'éclairage suffisant sur les débouchés professionnels, hors doctorat.
- Pas de mise en valeur du stage facultatif.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement devrait rechercher les moyens d'améliorer le taux de réussite et de mieux valoriser les autres débouchés professionnels possibles, en mettant plus en avant le stage facultatif et en améliorant le suivi des étudiants diplômés. Il convient également de surveiller l'évolution des effectifs.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Masters Vague D

Demande : n° S3MA14006746

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Histoire du droit

Conseil de perfectionnement :

Si un conseil de perfectionnement n'a pas été jusqu'à présent mis en place, les équipes pédagogiques de chaque spécialité, sur la base d'une enquête de satisfaction réalisée auprès de chaque promotion, s'efforcent de répondre aux demandes présentées, contribuant ainsi à améliorer l'offre de formation.

« Les enseignements sont en anglais... »

Les enseignements sont dispensés en français sauf certains cours optionnels qui peuvent être en anglais.

« Effectifs et taux de réussite » :

Certains étudiants étrangers ayant présenté un dossier de candidature ne peuvent poursuivre leur projet faute d'obtenir un visa, d'autres, en cours d'année doivent interrompre leurs études, leur visa arrivant à expiration.

Enfin certains étudiants butent sur la barrière que constitue la rédaction d'un mémoire, supposant une parfaite maîtrise de la langue française. L'enseignement d' « expression écrite et orale » s'efforce de réduire cette difficulté en accompagnant la rédaction du texte du mémoire.